



**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Stéphane Balet et consorts –**  
**Quel avenir pour les ateliers CFF d'Yverdon-les-Bains ? (21\_INT\_10)**

***Rappel de l'interpellation***

*Nous avons pu apprendre, par la presse, que les CFF envisageaient de renoncer aux travaux d'agrandissement du site des ateliers d'Yverdon-les-Bains. Une des raisons évoquées étant le manque de place pour pouvoir en faire l'atelier de réparation pour la suisse romande. Dans le même article, le directeur régional évoque des discussions menées avec les autorités afin de trouver des solutions pour construire un autre site dans le nord vaudois ou dans le canton. Ces différentes informations ont créé un vif émoi dans notre région. Le syndic d'Yverdon, notre collègue député Jean-Daniel Carrard, s'est d'ailleurs offusqué de cette nouvelle et a déclaré qu'il n'était pas question d'accepter cette décision sans réagir.*

*Je souhaite interpellier le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes :*

- *Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les informations données par la presse concernant la volonté des CFF de déplacer le site d'Yverdon-les-Bains ?*
- *Les autorités locales ont-elles été conviées aux discussions concernant la recherche de solutions pour un autre site ?*
- *Le choix d'une solution proche d'Yverdon est-elle prioritaire ?*
- *Le cas échéant, avons-nous la garantie que ce site restera dans le Nord vaudois ?*
- *De manière plus générale, quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour garantir que les activités industrielles puissent se développer dans notre canton ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

#### Le contexte

En juin 2020, la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines a rencontré le directeur général des CFF. Lors de cette rencontre, les CFF ont fait part de leur interrogation sur les capacités à long terme de maintenance et d'entretien des trains, et de ce fait, de leur intention d'optimiser leurs processus industriels de maintenance et d'entretien, dont une partie de ces activités est actuellement réalisée sur le site d'Yverdon-les-Bains. Cette réflexion devait leur permettre premièrement d'examiner la possibilité de construire un site de maintenance plus grand, flexible et évolutif pour réviser de manière économe les rames ferroviaires, trop longtemps immobilisées pour ces travaux de maintenance, et deuxièmement, de rapatrier sur le territoire cantonal les activités d'entretien des rames du RER Vaud, actuellement réalisées dans les centres d'entretien de Genève et de Bienne.

En raison des caractéristiques géographiques et patrimoniales du site historique des ateliers d'Yverdon-les-Bains, les CFF faisaient face à des difficultés pour étendre et adapter les ateliers afin de réaliser une maintenance ferroviaire moderne. Par conséquent, l'option d'un autre site dans le canton de Vaud était également envisagée par les CFF.

Conscient des enjeux que représentait le projet CFF pour le canton de Vaud, le Conseil d'Etat a immédiatement mis en place un groupe d'accompagnement pour appuyer la démarche CFF. Ce groupe, piloté par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), est constitué de représentants de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), de la Direction générale de l'environnement (DGE), de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et du Service de promotion de l'économie et l'innovation (SPEI).

#### Les enjeux

La nouvelle volonté des CFF aurait pu impliquer à moyen terme la fermeture du site actuel d'Yverdon-les-Bains. Le maintien de ces activités sur le territoire vaudois, et en priorité sur le site historique, restait un enjeu majeur pour les autorités vaudoises. Le Conseil d'Etat avait confirmé sa volonté de ne pas perdre ces emplois qualifiés et de conserver ce savoir-faire unique et historiquement ancré dans la région du Nord vaudois. Cet intérêt était également partagé par les CFF. Outre le maintien des postes de travail actuels, la démarche entreprise par les CFF permet également au Canton de Vaud d'envisager la création de nouveaux emplois en lien avec un accroissement des activités de maintenance lourde sur un atelier plus grand, plus moderne et efficient, et de maintenance légère avec la construction d'un nouveau centre d'entretien sur sol vaudois.

A contrario de la maintenance lourde, pour laquelle les trains sont immobilisés plusieurs jours voire plusieurs semaines, la maintenance légère, constituée de « petits » travaux d'entretien et de contrôles, nécessite de retirer hebdomadairement de l'exploitation ferroviaire les rames durant quelques heures. Ces travaux d'entretien sont en principe réalisés durant les heures creuses en journée ou parfois la nuit. A l'heure actuelle, la quarantaine de rames régionales du RER Vaud (une cinquantaine d'ici fin 2022) sont entretenues dans les centres d'entretien de Genève et de Bienne. Cela engendre de nombreuses courses « à vide » qui ont une incidence directe sur les coûts d'exploitation, et par répercussion sur les indemnités du trafic régional voyageur (TRV) à charge du Canton de Vaud et de la Confédération (Office fédéral des transports). Au regard des perspectives de développement de l'offre et de l'augmentation attendue du parc de véhicules ferroviaires, tant les CFF que le Canton de Vaud ont un intérêt prépondérant à développer un centre d'entretien pour la maintenance légère sur le territoire cantonal.

#### La démarche

Durant l'année 2021, les CFF, avec l'appui des services cantonaux, ont procédé à l'évaluation préliminaire de pas moins d'une vingtaine de sites répartis sur le territoire cantonal pouvant accueillir les fonctionnalités CFF et couvrir les besoins futurs de maintenance des trains. Cette évaluation préliminaire s'était principalement focalisée sur des critères d'exploitation ferroviaire, d'accessibilité routière, d'espace, d'aménagement du territoire, d'environnement et de disponibilité foncière. Elle a permis d'écarter un grand nombre de propositions pour ne retenir finalement que trois emplacements remplissant les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet, dont le site historique d'Yverdon-les-Bains fait partie.

Le résultat de cette évaluation préliminaire a démontré que les variantes retenues, de par l'ampleur du projet, porteront atteinte à des intérêts dignes de protection telles que des surfaces agricoles inscrites à l'inventaire cantonal des surfaces d'assolement ou des biens patrimoniaux inscrits à l'inventaire fédéral. Conformément à la législation en vigueur, l'approbation et la mise en œuvre de ce projet a nécessité une pesée des intérêts réglée par une coordination au niveau de la Confédération et du plan sectoriel des transports (PST). Ainsi, un groupe d'évaluation intégrant les différentes parties prenantes, aussi bien au sein des CFF qu'aux niveaux du Canton et de la Confédération, a procédé à l'examen et l'évaluation de cinq variantes regroupant les trois sites présentant les caractéristiques requises pour accueillir les installations de maintenance.

Les conclusions du groupe d'évaluation ont abouti à une recommandation en faveur de la variante impliquant une transformation majeure des ateliers d'Yverdon-les-Bains, associée à la construction d'un nouveau site d'entretien léger sur la commune d'Aigle, à proximité du faisceau de voies de garage de Saint-Triphon. Ces réflexions permettent ainsi d'inscrire le projet définitif dans le PST, de lancer la procédure de consultation auprès des offices fédéraux, puis durant l'été auprès des services cantonaux, des communes et des tiers, pour finalement le faire valider par le Conseil fédéral d'ici à la fin de l'année 2022.

Lors d'une conférence de presse organisée le 10 juin 2022, le Directeur général des CFF, en présence de la Présidente du Conseil d'Etat et des Syndics des communes d'Yverdon-les-Bains et d'Aigle, ont annoncé les résultats de cette démarche qui permet finalement de confirmer le maintien des activités sur le site historique, tout en offrant des perspectives de développement de ce savoir-faire ferroviaire tant dans la région du Nord Vaudois que dans le Chablais avec la construction d'un nouveau centre d'entretien.

## **Réponses aux questions**

### **1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer les informations données par la presse concernant la volonté des CFF de déplacer le site d'Yverdon-les-Bains ?**

Le Conseil d'Etat confirme la volonté des CFF d'optimiser le processus industriel de maintenance et d'entretien des trains pour la région Ouest. En raison des difficultés rencontrées pour étendre et moderniser le site historique, les CFF envisageaient effectivement dans les options étudiées le déplacement de ces activités sur sol vaudois et en priorité dans le Nord Vaudois, ce qui aurait impliqué la fermeture du site actuel à moyen terme. Ce n'était cependant pas le scénario privilégié par la direction des CFF.

### **2. Les autorités locales ont-elles été conviées aux discussions concernant la recherche de solutions pour un autre site ?**

Sur la base des premiers résultats de l'étude et dans la volonté de maintenir cette activité dans le Nord Vaudois, la Ville d'Yverdon-les-Bains est intégrée, dès septembre 2020, aux réflexions menées par les CFF et les services de l'administration cantonale. Avec l'orientation prise par les recherches pour de nouveaux emplacements, les Communes de Grandson, d'Onnens et Bonvillars ont également été conviées aux discussions en fin d'année 2020.

### **3. Le choix d'une solution proche d'Yverdon est-elle prioritaire ?**

Le Conseil d'Etat a fait savoir aux CFF, à plusieurs reprises, sa volonté de maintenir ces activités sur le site historique. Il était essentiel de conserver ces emplois qualifiés et ce savoir-faire unique historiquement ancré dans cette région. Conscient des enjeux de ce projet pour le Canton de Vaud et plus particulièrement pour la région du Nord Vaudois, le Conseil d'Etat a mis en place un groupe d'accompagnement pour appuyer les CFF dans leur démarche.

### **4. Le cas échéant, avons-nous la garantie que ce site restera dans le Nord vaudois ?**

Le Conseil d'Etat s'est positionné unanimement et fermement en faveur d'un maintien des activités de maintenance lourde à Yverdon-les-Bains. Il a réitéré officiellement cette position dans des courriers adressés aux directeurs de l'OFT et des CFF, et souligné que si des choix entre des variantes s'avéraient nécessaires, les variantes conservant le site historique devaient être prioritairement privilégiées. En effet, ces variantes étaient les seules socialement et politiquement acceptables en assurant le maintien de ces emplois qualifiés et de ce savoir-faire unique et historiquement ancré dans la région du Nord Vaudois.

Le Conseil d'Etat rappelle que la variante retenue doit désormais être mise en consultation auprès des offices fédéraux, des services cantonaux, des communes et des tiers dans le cadre du processus de pesée des intérêts piloté par la Confédération sous l'égide de l'Office fédéral des transports.

**5. De manière plus générale, quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour garantir que les activités industrielles puissent se développer dans notre canton ?**

Le maintien de la vitalité d'un tissu économique diversifié, incluant le développement d'activités artisanales et industrielles, est un des objectifs prioritaires du Conseil d'Etat, formalisé dans la politique des pôles de développement (PPDE). La ligne d'actions D1 et les mesures D11 et D12 du plan directeur cantonal relatives aux zones d'activités sont en cours d'adaptation (adaptation 4ter). Elles fixent les conditions cadres pour garantir une offre foncière adaptée et de qualité, pour répondre aux besoins des entreprises à moyen et long terme, dans l'optique d'un usage rationnel et mesuré du sol. La manière de répondre au mieux aux besoins des entreprises est précisée à l'échelle des régions dans le cadre des stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA) en cours d'élaboration. Ces dernières préciseront les mesures de planification et de gestion à mettre en œuvre pour assurer la mobilisation des réserves, la densification du bâti et le développement des zones d'activités. Dans les sites d'activités stratégiques et les zones d'activités régionales, des organes de gestion partenariaux (communes-région-Canton) assureront la mise en œuvre opérationnelle des sites et l'accompagnement des projets d'implantation d'entreprises.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 juillet 2022.

La présidente :

*Ch. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*A. Buffat*